

<p><b>Affaire :</b></p> <p><b>MUSEE D'ART CONTEMPORAIN</b></p>	<p><b>Maîtrise d'ouvrage :</b></p> <p><b>VILLE DE MARSEILLE</b></p> <p>DGAVE - DTBS 1 Place St. Eugène – 13007 MARSEILLE</p>
<p>21/03/2019</p>	

<p><b>HALL – Exigence réglementation thermique RT2012</b></p>
<p>Le hall du musée d'art contemporain n'est pas soumis à la réglementation thermique 2012 en raison des spécificités liées à cet usage qui ne permettent pas de définir un scénario conventionnel.</p> <p>Ci –dessous extrait de la fiche d'application « Comment identifier l'usage d'un bâtiment et l'exigence associée ? » du 26 avril 2017.</p> <p><b><i>Hors champ d'application de la RT2012</i></b>  <i>Certains usages de bâtiment ne sont pas soumis à la réglementation thermique 2012 en raison des spécificités liées à leurs usages (Hygrométrie, apports internes, grande variabilité de l'occupation,...) qui ne permettent pas de définir un scénario conventionnel.</i></p> <p><i>Ce sont les:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieux de culte</li> <li>- Salles de spectacle : théâtre, cinéma, opéra, auditorium</li> <li>- <b>Musées, salles d'exposition</b></li> <li>- Piscines, patinoires, saunas, hammams (dont vestiaires)</li> <li>- Etablissements pénitentiaires</li> <li>- Salles polyvalentes, salles des fêtes</li> <li>- Salles de conférences - Médiathèques et bibliothèques municipales</li> <li>- HLL1 - Les équipements sportifs uniquement constitués de vestiaires</li> <li>- Les bâtiments construits dans une aire permanente d'accueil<sup>2</sup> dont l'occupation spécifique n'est pas décrite par la RT 2012</li> <li>- Les bâtiments construits sur un terrain familial<sup>3</sup> dont l'occupation spécifique n'est pas décrite par la RT 2012</li> </ul>